



## Les fonds LBO mid market ont adopté un rôle modérateur sur les prix d'acquisition

Virginie Deneuve - 20/12/2007

**Une étude affirme que le phénomène est perceptible depuis 2006 et que ce sont les industriels qui ont tiré les multiples d'Ebitda à la hausse**

Poids croissant sur le marché des fusions-acquisitions, accroissement des multiples payés : les fonds de LBO ont joué, entre 2000 et 2005, un rôle central dans la hausse des multiples d'acquisitions sur le segment des capitalisations moyennes (15-150 millions d'euros). Une tendance qui s'est inversée depuis 2006, où ce sont les acquéreurs industriels qui ont tiré les multiples d'Ebitda vers le haut, selon la dernière étude semestrielle menée par Epsilon Research pour le groupe de *private equity* européen Argos Soditic. Les multiples offerts par les fonds sont ainsi restés stables, à 7,7 fois l'Ebitda sur le premier semestre 2007, contre 9,2 fois pour les acquéreurs industriels. « *Les fonds de LBO paient moins cher leurs acquisitions* », de 10 % en moyenne sur trois ans, relève l'étude. Selon cette dernière, cette divergence s'explique par le fait que « *les acquéreurs industriels bénéficient de conditions favorables (valorisation des synergies, trésorerie disponible, multiples boursiers élevés) tandis que l'exigence de rentabilité supérieure des fonds limite leur capacité à suivre la hausse des prix* ». L'indice Argos Mid Market, qui retrace l'évolution de la valorisation des sociétés de moyenne capitalisation non cotées de la zone euro, a atteint au premier semestre 2007 un plafond à 9 fois l'Ebitda, un plus haut historique. Si un recul de l'indice est envisageable sur la deuxième partie de l'année, l'impact de la crise du crédit devrait toutefois rester limité : « *La part du LBO dans le marché des fusions-acquisitions diminue depuis 2006 pour représenter aujourd'hui moins de 10 % des transactions mid-market ; les fonds sont restés plus raisonnables que les industriels sur le prix de leurs acquisitions* », explique l'étude.

Cet article a été imprimé depuis le site [www.agefi.fr](http://www.agefi.fr)

La reproduction de cet article n'est autorisée que dans la limite d'une copie et pour un usage strictement personnel.

Toute autre utilisation nécessite une autorisation préalable de L'Agefi.

© L'Agefi - 2014